

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 15 décembre 2009

N° 2009-21

Nombre de délégués en exercice :	16	L'an deux mil neuf, le 15 décembre à quinze heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
Présents :	9	
Date de la convocation :	08 décembre 2009	

Présents : MM. AJAS, CAMBON, GUIRBAL, LACOMBE, LAVABRE, MASSAT, MASSEGLIA, SAZY et TAURAN.

Absents excusés : MM. ANDRIEU, ASTRUC, BONHOMME, DAGEN, DELMAS, GARRIGUES et MOIGNARD.

Assistaient à la séance : M. LARREY (Payeur Départemental),
Mlle Christine LAYMAJOUX (Service Environnement du Conseil Général),
MM. BARON et GINESTET (Syndicat Départemental).

OBJET : Gestion des déchetteries

Dans le cadre de l'exercice de la compétence facultative concernant les déchetteries, le Président soumet une proposition ayant trait à la gestion de la déchetterie de Montaigu

Le poste de gardien de cette déchetterie a été créé lors de la mise en service en février 2008.

En accord avec la Communauté de Communes et le SMEEOM de la Moyenne Garonne, la délibération du 7 février 2008 portant création du poste a fixé une durée de travail à temps non complet égale à 12h hebdomadaire, temps d'ouverture au public de la déchetterie.

Avec l'extension de son périmètre au 1^{er} janvier prochain (3 communes supplémentaires), la Communauté de Communes de Montaigu-Pays de Serres souhaite l'élargissement des plages d'ouverture et le Président propose de modifier les caractéristiques du poste en portant de 12h à 17h30 la durée de travail correspondante, étant rappelé que, comme pour toutes les compétences facultatives, les incidences financières sont strictement répercutées sur la collectivité concernée.

*
**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuve la modification du poste de gardien de déchetterie dans les conditions

Reçu à La PREFECTURE
Le 23 DEC. 2009

ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE :

DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU

REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE

23 DEC. 2009

- emploi (grade) : Adjoint Technique Territorial (2^{ème} classe)

- fonctions : gardien de déchetterie

- temps de travail hebdomadaire : 17h30

ET DE SA PUBLICATION LE

Montauban, le 22.12.2009

LE PRÉSIDENT,

Jean CAMBON

Fait et délibéré le 15 décembre 2009
Le Président,

Jean CAMBON